



MACHEFERT
GROUP

Avis de convocation

Assemblée Générale Ordinaire

21 août 2024 à 15h00
Au Normandy Hotel 7 rue de l'Echelle à Paris (75001)

Ces éléments sont extraits du rapport financier annuel 2023 qui est téléchargeable sur le site Internet www.leshotelsdeparis.com et disponible sur simple demande auprès du service actionnaires par e-mail à l'adresse suivante AG@leshotelsdeparis.com ou par courrier envoyé au siège social : Les Hôtels de Paris – Service actionnaires – 256 rue Saint Honoré – 75001 Paris.

Sommaire

A-	COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023.....	3
B-	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023.....	7
C-	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE.....	10
D-	TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE.....	11
E-	COMMENT EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE	15
F-	DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS.....	16

A- COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023

Bilan - Actif (En Milliers d'Euros)	31/12/23			31/12/22	Variation
	Brut	Am & Prov.	Net	Net	
Franchise et marque	73	-	73	73	-
Concession, brevets et droits similaire	463	373	90	91	(1)
Droit au bail	102	-	102	102	-
Fonds commercial	59 842	590	59 252	58 494	758
Autres immobilisations incorporelles	3	3	-	-	-
Total immobilisation incorporelles	60 484	966	59 517	58 760	757
Terrains	2 708	-	2 708	1 720	988
Constructions	50 379	18 163	32 216	23 482	8 734
Installations techniques, matériels, etc.	5 075	4 797	278	290	(12)
Autres immobilisations corporelles	26 423	11 016	15 407	7 464	7 943
Immobilisations en cours	4 245	-	4 245	5 258	(1 013)
Total immobilisation corporelles	88 831	33 976	54 855	38 214	16 641
Autres participations	2 398	21	2 376	2 376	-
Autres titres immobilisés	8	7	1	0	0
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1 823	-	1 823	1 655	167
Total immobilisation financières	4 228	28	4 200	4 032	168
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	153 543	34 971	118 572	101 007	17 565
Matières premières, approvisionnements	115	-	115	112	3
Biens immobiliers	-	-	-	1 277	(1 277)
Avances et acomptes versés	902	-	902	973	(71)
Clients et comptes rattachés	3 311	2 084	1 227	1 719	(491)
Autres créances	22 873	13 255	9 618	6 943	2 676
Valeurs mobilières de placement	13	-	13	13	-
Disponibilités	1 456	-	1 456	16 775	(15 319)
TOTAL ACTIF CIRCULANT	28 670	15 338	13 331	27 811	(14 480)
Charges constatées d'avance	98	-	98	81	17
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	34	(34)
TOTAL ACTIF	182 311	50 309	132 002	128 933	3 069

Bilan - Passif <i>(En Milliers d'Euros)</i>	31/12/23	31/12/22	Variation
Capital social ou individuel	14 000	14 000	-
Primes d'émission	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-
Réserve légale	1 400	1 400	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-
Autres réserves	656	656	-
Report à nouveau	(10 330)	(9 944)	(386)
Résultat de l'exercice	(16 665)	(386)	(16 279)
Subvention d'investissement	-	-	-
Amortissements dérogatoires	4 085	4 130	(45)
Capitaux propres	(6 853)	9 857	(16 710)
Provisions pour risques	1 243	671	572
Provisions pour charges	1 425	1 748	(322)
Provisions pour risques et charges	2 668	2 419	250
Emprunt obligataire	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19	16	3
Emprunts et dettes financière Colcity	103 037	87 389	15 648
Autres dettes financières	556	510	46
Dettes financières	103 612	87 915	15 698
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 225	702	524
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 398	13 799	(400)
Dettes fiscales et sociales	13 491	12 995	496
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 877	1 165	2 712
Autres dettes	583	82	500
Autres dettes	32 574	28 742	3 832
Produits constatés d'avance	-	-	-
Ecart de conversion passif	-	-	-
TOTAL PASSIF	132 002	128 933	3 069

Compte de résultat (En Milliers d'Euros)	31/12/23			31/12/22	Variation
	France	Export	Total		
Ventes de marchandises	5	-	5	1	4
Production vendue / Services	41 434	-	41 434	42 341	(907)
Chiffre d'affaires nets	41 439	-	41 439	42 342	(903)
Subvention d'exploitation			-	3	(3)
Reprises sur amortissements et provisions			302	235	67
Autres produits			10	15	(5)
Total des produits d'exploitation			41 750	42 595	(844)
Achats de marchandises			2 654	2 299	355
Variation de stock (marchandises)			(3)	(16)	13
Autres achats et charges externes			20 988	19 965	1 023
Impôts, taxes, versements assimilés			1 284	1 178	107
Salaires et traitements			10 085	9 400	685
Charges sociales			2 730	2 570	160
Sur immobilisations / dotations aux amortissements			2 371	2 393	(22)
Sur immobilisations / dotations aux provisions			-	-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions			517	96	421
Pour risques et charges : dotations aux provisions			-	-	-
Autres charges			170	142	29
Total des charges d'exploitation			40 797	38 026	2 771
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			954	4 569	(3 615)
Produits financiers de participations			-	-	-
Produits des autres valeurs mobilières			-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés			836	276	560
Reprises sur provisions et transfert de charges			19	-	19
Différences positives de change			0	0	(0)
Produits nets sur cessions de VMP			-	-	-
Total des produits financiers			856	276	579
Dotations financières aux amortissements et provisions			878	372	506
Intérêts et charges assimilées			15 721	4 596	11 125
Différence négative de change			1	0	1
Charges nettes sur cession de VMP			-	-	-
Total des charges financières			16 599	4 968	11 632
RÉSULTAT FINANCIER			(15 744)	(4 692)	(11 052)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			(14 790)	(123)	(14 667)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			31	573	(542)
Produits exceptionnels sur opérations en capital			-	34	(34)
Reprises sur provisions et transfert de charges			701	2 282	(1 581)
Total des produits exceptionnels			732	2 889	(2 157)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 854	455	1 398
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			91	36	55
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions			696	309	388
Total des charges exceptionnelles			2 641	800	1 841
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(1 908)	2 089	(3 997)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			-	-	-
Ajustement impôt différé actif			209	2 109	(1 900)
Participation et Impôts sur les sociétés			(243)	243	(485)
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			(16 665)	(386)	(16 279)
TOTAL DES PRODUITS			43 338	45 760	(2 422)
TOTAL DES CHARGES			(60 003)	(46 146)	(13 857)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la société Les Hôtels de Paris ont été établis par les dirigeants et arrêtés par le conseil d'administration du 9 juillet 2024.

Au cours de l'exercice 2023, la société Les Hôtels de Paris a réalisé un chiffre d'affaires de 41 439 k€, en hausse de 903 k€ par rapport à 2022.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire 954 k€, en retrait de 3 615 k€ par rapport à 2022.

Le résultat financier, lourdement impacté par les intérêts du prêt Colcity est déficitaire de 15 744 k€.

Le résultat exceptionnel ressort en perte à 1 908 k€.

Le résultat net comptable négatif à hauteur de 16 665 k€ au 31 décembre 2023.

L'exercice 2023 a été principalement marqué par les événements suivants :

- La Société a sollicité et obtenu du Tribunal de commerce de Paris l'ouverture d'une procédure de sauvegarde le 28 mars 2022. Cette procédure a fait l'objet d'une conversion en redressement judiciaire le 27 juin 2023. Cette procédure a été rétractée suivant décision de la Cour d'appel du 24 octobre 2023. Une procédure de conciliation a été ouverte le 8 novembre 2023 lui permettant de négocier les modalités de remboursement de la dette Colcity. Cette procédure n'a pas été finalisée et un redressement judiciaire a été ouvert le 29 avril 2024.
- Des négociations ont été engagées entre FORTIS LEASE et la Société en vue de formaliser le 13 mars 2023 la levée d'option du crédit-bail pour un prix de 1 557 000 € HT, soit 1 868 400 € TTC.
- Dans le cadre de son nouveau plan triennal nommé Réputation, le Groupe a initié son programme de repositionnement d'une majorité de ses hôtels. Ce repositionnement passe par la mise en place d'un programme de travaux permettant de réinaugurer les hôtels concernés par la suite sous un autre nom et avec un autre concept, avec une augmentation significative des prix moyens réalisés par ces établissements rénovés. Les travaux réalisés et achevés au cours de l'année ont concerné le Kube Saint Tropez, l'ouverture du restaurant Montijo à la Maison Eugénie, les Pavillons Louvre Rivoli et Porte de Versailles et sont toujours en cours pour le Normandy Hotel. Enfin La Villa Luxembourg et le Murano Marrakech ont fermé afin d'entrer en programme complet de rénovation.
- Le Siège social de la Société a été transféré au 256 rue Saint Honoré, 75001 PARIS.
- Sur le plan comptable, Une anomalie dans le calcul de l'impôt relatif à l'exercice 2022 a été repérée en juillet 2023. Une liasse fiscale rectificative a été transmise aux Services des Impôts.

Les faits marquants post-clôture sont les suivants :

- La Conciliation a pris fin sans accord et le 29 avril 2024, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte.
- La Société a conclu un accord avec son principal créancier. La société s'est engagée à désintéresser Fortress, dans le cadre de la période d'observation du redressement judiciaire par la cession de certains de ses actifs.

B- COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n° 1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes internationales Financial Reporting Standard (IFRS), telles que publiées par l'International accounting Standard board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Le périmètre de consolidation du groupe est le suivant, sans changement sur l'exercice :

Sociétés	N° Siren	Siège social	% d'intérêts 2023	% d'intérêts 2022	Méthode de consolidation 2023	Méthode de consolidation 2022
SA Les Hôtels de Paris	388 083 016	256 rue Saint Honoré 75001 Paris	Mère	Mère	Mère	Mère
Cyme SPRL	475 603 371	4 Square Marie Louise BE-100 Bruxelles Belgique	100%	100%	IG	IG
SCI Gassin St Tropez	509 005 971	7/19 rue Dr Germain Sée 75016 Paris	50%	50%	IG	IG
Life International and Co	14 479	Lieu-dit Abiad Palmeraie Marrakech - Maroc	100%	100%	IG	IG
SAS Siam	529 218 752	256 rue Saint Honoré 75001 Paris	50%	50%	IG	IG
Murano Resort Marrakech	6 509 479	Lieu-dit Abiad Palmeraie Marrakech - Maroc	99,93%	99,93%	IG	IG
Paris Palace Marrakech SAS	485 068 423	256 rue Saint Honoré 75001 Paris	100%	100%	IG	IG
SAS Immersive	948 591 524	25 rue de la Roquette 75011 Paris	44%	0%	MEE	#

Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites directement des comptes consolidés clos au 31 décembre 2023, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2024.

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022 corrigé	Variation
Chiffre d'affaires	41 421	42 514	(1 093)
<i>Achats d'exploitation</i>	(17 248)	(15 893)	(1 355)
<i>Charges de personnel</i>	(12 761)	(12 271)	(490)
<i>Impôts et taxes</i>	(1 115)	(1 256)	141
<i>Dot. amort. et aux prov. nettes des reprises</i>	(6 887)	(6 655)	(232)
<i>Autres produits et charges</i>	(237)	(13)	(225)
Charges courantes opérationnelles	(38 249)	(36 088)	(2 161)
Résultat courant opérationnel	3 172	6 426	(3 254)
Autres produits et charges opérationnels	(370)	(175)	(195)
Résultat opérationnel	2 802	6 251	(3 449)
<i>Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	998	395	604
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	(14 344)	(11 419)	(2 925)
Coût de l'endettement financier net	(13 346)	(11 024)	(2 322)
Résultat opérationnel après coût de l'endettement	(10 544)	(4 774)	(5 770)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en é	(78)	-	(78)
Résultat avant impôt	(10 622)	(4 774)	(5 848)
Produit / (Charge) d'impôt	(619)	1 213	(1 832)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(11 241)	(3 561)	(7 680)
Intérêts des minoritaires	(114)	(155)	40
Résultat net – part du Groupe	(11 127)	(3 406)	(7 720)
Nombre d'actions	7 386 981	7 386 981	-
Résultat net (part du Groupe) par action (en €)	(1,51)	(0,46)	(1,05)
Résultat net (part du Groupe) dilué par action (en	(1,51)	(0,46)	(1,05)

Etat de résultat global (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022 corrigé	Var.
Résultat de la période	(11 241)	(3 561)	(7 680)
Variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	203	241	(38)
Impôt différé sur écarts actuariels	(51)	(60)	9
Eléments non recyclables en résultat	152	181	(29)
Ecart de conversion constatés sur l'exercice	(113)	691	(804)
Eléments recyclables en résultat	(113)	691	(804)
Résultat global	(11 202)	(2 689)	(7 221)
Part des minoritaires dans le résultat global	(114)	(155)	40
Part du groupe dans le résultat global	(11 088)	(2 534)	(7 261)

Actif <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 corrigé	Variation
Goodwill	38 149	37 391	758
Immobilisations incorporelles	188	189	(1)
Immobilisations corporelles	106 669	96 344	10 326
Autres actifs financiers non courants	1 523	1 362	161
Actif d'impôt différé	0	7	(7)
Total actifs non courants	146 528	135 292	11 236
Stocks et encours	69	112	(42)
Créances clients et comptes rattachés	989	1 719	(730)
Autres créances et comptes de régularisation	8 508	6 151	2 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 817	16 926	(15 109)
Total actifs courants	11 384	24 909	(13 525)
Total actif	157 912	160 201	(2 289)

Passif <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 corrigé	Variation
Capital	14 000	14 000	-
Réserves consolidées	(31 700)	(28 333)	(3 368)
Résultat de l'exercice	(11 127)	(3 406)	(7 720)
Capitaux propres - part du groupe	(28 827)	(17 739)	(11 088)
Intérêts non contrôlés	(599)	(485)	(114)
Capitaux propres	(29 426)	(18 224)	(11 202)
Dettes financières long terme (part > à 1 an)	35 129	38 605	(3 476)
Impôt différé passif	1 970	1 758	213
Prov. risques et charges à caractère non courant	376	544	(169)
Autres passifs non courants	-	-	-
Total passifs non courants	37 475	40 907	(3 432)
Dettes financières long terme (part < à 1 an)	115 483	107 716	7 767
Prov. risques et ch. à caract. courant (< à 1 an)	2 672	2 422	250
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 544	10 104	2 440
Dettes fiscales et sociales	17 471	16 515	956
Autres dettes et comptes de régularisation	1 694	761	933
Total passifs courants	149 863	137 518	12 345
Total passif	157 912	160 201	(2 289)

Les sociétés consolidées par intégration globale avec la société sont les sociétés Siam, SCI Gassin Saint Tropez, Cyme, Paris Palace Marrakech, Life International & Co et Murano Resort Marrakech et par mise en équivalence avec la SAS Immersive.

L'exercice 2023 a continué plus que l'exercice précédent à être impacté par le coût de son endettement.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble consolidé ressort à 41 421 k€, en retrait de 1 093k€ par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat courant opérationnel positif à 3 172 k€, est également en recul de 3 254 k€ par rapport à 2022.

Après imputation du résultat de l'exercice (part du Groupe) déficitaire de 11 127 k€, les capitaux propres sont négatifs à hauteur de 29 426 k€.

C- ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- *Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce ;*
- *Lecture et approbation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés clos au 31 décembre 2023 et du rapport visé à l'article L.225-235 du Code de commerce ;*
- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;*
- *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;*
- *Quitus aux administrateurs ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice ;*
- *Point sur les conventions réglementées : autorisation d'une nouvelle convention et examen des conventions déjà autorisées et qui se sont poursuivies.*
- *Lecture et approbation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;*
- *Fixation des jetons de présence ;*
- *Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (say on pay ex post) articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce ;*
- *Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Christiane Derory, Directeur général de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (say on pay ex post) articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce ;*
- *Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Kevin Machefert, Directeur général de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (say on pay ex post) articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce ;*
- *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président de la Société au titre de l'exercice 2024 (say on pay ex ante) ;*
- *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Madame Christiane Derory, Directeur général de la Société au titre de l'exercice 2024 (say on pay ex ante) ;*
- *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Kevin Machefert, Directeur général de la Société au titre de l'exercice 2024 (say on pay ex ante) ;*
- *Nomination du co-commissaire aux comptes titulaire ;*
- *Renouvellement du mandat du co-commissaire titulaire ;*
- *Renouvellement du mandat du co-commissaire suppléant ;*
- *Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023, ainsi que du rapport du Président prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce et de celui des Commissaires aux comptes sur le rapport précité du Président, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale approuve les opérations traduites par ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le conseil d'administration au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que les résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître un résultat déficitaire de 16 665 020,64 €.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte Report à Nouveau, ainsi qu'il suit :

- Report à nouveau antérieur	- 10 329 743,29 €
- Affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau :	- 16 665 020,64 €

- Report à nouveau après affectation	- 26 994 763,93 €

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Quatrième résolution – Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, en approuve les termes.

En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte et ratifie l'intégralité des conventions y mentionnées ainsi que leur impact enregistré dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cinquième résolution – Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, fixe à compter de l'exercice 2023, le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration à la somme de 45 000 €.

Sixième résolution – *Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (say on pay ex post) articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce*

L'assemblée Générale, en application des articles L.225-37-2 et L.225.100 du code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels que présentées dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Septième résolution – *Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Christiane Derory, Directeur général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (say on pay ex post) articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce*

L'assemblée Générale, en application des articles L.225-37-2 et L.225.100 du code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Christiane Derory, Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels que présentées dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Huitième résolution – *Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Kevin Machefert, Directeur général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (say on pay ex post) articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce*

L'assemblée Générale, en application des articles L.225-37-2 et L.225.100 du code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Kevin Machefert, Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels que présentées dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Neuvième résolution – *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président de la Société au titre de l'exercice 2024 (say on pay ex ante)*

L'Assemblée générale, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixe, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les autres avantages de toute nature attribuables au Président au titre de l'exercice 2024, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Dixième résolution – *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Madame Christiane Derory, Directeur général de la Société au titre de l'exercice 2024 (say on pay ex ante)*

L'Assemblée générale, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les autres avantages de toute nature attribuables à Madame Christiane Derory, Directeur Général au titre de l'exercice 2024, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Onzième résolution – *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables à Monsieur Kevin Machefert, Directeur général de la Société au titre de l'exercice 2024 (say on pay ex ante)*

L'Assemblée générale, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les autres avantages de toutes natures attribuables à Monsieur Kevin Machefert, Directeur Général au titre de l'exercice 2024, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Douzième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Christiane Derory

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Madame Christiane Derory arrive à son terme au cours de la présente assemblée.

Elle décide en conséquence, sur proposition du conseil d'administration, de renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 devant se tenir dans le courant de l'année 2030, le mandat d'administrateur de Madame Christiane Derory.

Treizième résolution – Nomination du co-commissaire aux comptes suppléant :

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, prend acte de la démission du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Etienne de BRYAS. En conséquence, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 devant se tenir dans le courant de l'année 2025 : Monsieur Stéphane MARIE 26 rue Cambacérés 75008 PARIS En qualité de commissaire aux comptes suppléant :

Quatorzième résolution – Renouvellement du co-commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat de Co-Commissaire aux comptes suppléant arrive à son terme à l'occasion de la présente assemblée.

En conséquence, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 devant se tenir dans le courant de l'année 2030 :

Le Cabinet Blanchard-Tissandier Audit Expertise Conseil
4 Place Barthélémy Niollon
13100 Aix en Provence

En qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire

Quinzième résolution – Renouvellement du co-commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat de Co-Commissaire aux comptes suppléant arrive à son terme à l'occasion de la présente assemblée.

En conséquence, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 devant se tenir dans le courant de l'année 2030 :

Monsieur Luc Pozzo di Borgo
72 rue Saint Jacques
13006 Marseille

En qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire

Résolution à caractère extraordinaire

Seizième résolution - Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce

L'assemblée générale statuant en la forme extraordinaire constate que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés se prononce pour décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

En conséquence, l'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuvé par l'assemblée ordinaire de ce jour, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres négatifs de 6 853 428,16 € pour un capital de 14 000 000 €, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de Commerce, décide la dissolution anticipée de la société.

Résolution à caractère mixte

Dix-septième Résolution – Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

E- COMMENT EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Seuls les actionnaires seront admis à cette assemblée, mais tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée et exercer son droit de vote.

Vous pouvez exercer votre droit de vote selon l'une des modalités suivantes :

- Assister personnellement à l'assemblée en demandant une carte d'admission à la Société Générale,
- Donner pouvoir au Président de l'assemblée ou à un tiers (conjoint, autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de votre choix, dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L225-106-I du Code de commerce),
- Voter par correspondance.

Le droit de participer à l'assemblée générale est subordonné à l'**enregistrement comptable des titres** :

- Pour les actionnaires au nominatif : Renvoyer le formulaire unique dûment rempli et signé à l'aide de l'enveloppe de réponse pré-payée jointe à la convocation reçue par courrier postal ;
- Pour les actionnaires au porteur : Demander ce formulaire par lettre au teneur du compte. Cette demande devra être parvenue au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette Assemblée, soit le 16 août 2024. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être renvoyé au teneur du compte, qui se chargera de le transmettre à la Société Générale accompagné d'une attestation de participation justifiant de sa qualité d'actionnaire à J-2.

Les formulaires complétés et signés devront parvenir au siège de la société ou à la Société Générale, au moins trois jours avant la date de l'assemblée, soit le 19 août 2024 à 23.59.

Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social ainsi qu'en faisant une demande aux adresses suivantes : AG@leshotelsdeparis.com Les demandes de formulaires devront parvenir à la société au moins 6 jours avant la date de l'assemblée (article R. 225-75 du Code de commerce).

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à la présente assemblée générale n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée. Les désignations ou révocations de mandats devront parvenir à la société au plus tard le 16 août 2024.

En cas de cession intervenant avant le 2^{ème} jour ouvré précédant la date de l'assemblée, il sera tenu compte du transfert des titres et les votes exprimés à distance ou par procuration par l'actionnaire cédant seront invalidés ou modifiés en conséquence, conformément aux dispositions de l'article R. 225-86, al.2 du code de commerce.

Par ailleurs, les actionnaires ont la faculté de poser des **questions écrites** adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée. Pour cela, il convient d'adresser vos questions accompagnées d'une copie de votre attestation de participation, par courrier recommandé, à l'attention du Président, à l'adresse du siège social, au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 14 août 2024 à minuit.

En application de l'article R.225-72 du Code de commerce, les **demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires** remplissant les conditions prévues à l'article R.225-71 du Code de commerce, doivent être reçues au siège social par lettre recommandée, 25 jours avant la date de la présente assemblée, soit le 27 juillet 2024.

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site de la société www.leshotelsdeparis.com à compter du 21^{ème} jour précédant l'assemblée, soit à compter du 31 juillet 2024.

Les actionnaires pourront également obtenir les documents prévus aux articles L.225-115, R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée au service juridique, à l'adresse du siège social de la société.

* * *

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Concernant l'Assemblée Générale du 21 août 2024

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom usuel :

Domicile :

.....

Propriétaire de actions nominatives *

et de actions au porteur,

de la société **LES HÔTELS DE PARIS**

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R 225-81 du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale du 21 août 2024 tels qu'ils sont visés par l'article R 225-83 du même Code.

Fait à..... le 2024

Signature

* Conformément à l'article R 225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.